

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 16 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize Mai à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Remy-de-Provence, en salle d'Honneur, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Maire.

Conseillers en exercice : 33
Conseillers présents : 29
Conseillers représentés : 4
Conseillers absents : 0

Etaient présents :

Mmes et MM. BLANC, BONET, BOUQUET, BROSSARD-GONFOND, CHERUBINI, CLAPIER, COLOMBET, DOURDIN, FAVERJON, GAY, GUENOT, GUIGNARD, GUILLOT, INGOGLIA, JODAR, LAUBRY, MARIN, MARSOT, MILAN, MONTAGUT, NEGRE, OULET, PASCAL, PLAUD, PONS, RAVEZ, RAYBAUD, VIDAL-FUENTES, WILDE.

Etaient absents excusés :

Mme ABIDI Nadia (pouvoir à Mme VIDAL-FUENTES Denise)
Mme AOUN Danièle (pouvoir à M. MILAN Henri)
M. GIOVANNETTI Michel (pouvoir à M. CLAPIER Jean-Pierre)
M. LAPEYRE Pierre (pouvoir à Mme RAVEZ Gisèle).

M. le MAIRE ouvre la séance.

L'assemblée nomme Mme LAUBRY et Mme PASCAL, secrétaires de séance.

Le compte rendu de la séance du 3 AVRIL 2017 est mis au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE présente les décisions qu'il a prises au titre de sa délégation :

1) Décision n° 2017-23 : En vue de la restauration des tableaux représentant les stations n° 3 et 12 du chemin de Croix (tableaux faisant partie de l'inventaire des biens mobiliers de la collégiale St-Martin), signature d'une convention subséquente de mise à disposition de bien avec l'ASSOCIATION RESTAURATION COLLEGIALE DE SAINT-REMY-DE-PROVENCE.

Mme INGOGLIA : Pourquoi ce document signé par M. le Maire n'est-il pas rempli ?

M. le MAIRE : J'imagine qu'il s'agit de la 1^{ère} mouture, M. MARTIN ?

M. MARTIN : Effectivement, c'est la 1^{ère} mouture validée par l'administration ; depuis le retour de la Préfecture, la convention a été signée par les 3 parties

2) Décision n° 2017-24 : Fixation des conditions d'attribution de l'aide au financement du BAFA et des tarifs : 150 € pour les sessions en internat ; 100 € pour les sessions en demi-pension.

M. le MAIRE : Il y a 3 ou 4 demandes financées par an. Même si ce n'est pas beaucoup, le dispositif reste intéressant ; c'est la raison pour laquelle on le renouvelle.

3) Décision n° 2017-25 : Dans le cadre du marché de travaux de réfection de la couverture de l'Hôtel de Ville passé avec la Sarl JIMENEZ CHARPENTES, signature d'un avenant n° 1 d'un montant de 6 241,65 € HT portant le montant du marché à 139 001,25 € HT.

Décision n° 2017-26 : Numéro non utilisé.

M. MILAN : Nous n'avons pas de décision n° 26, à quoi est-ce dû ?

M. le MAIRE : J'imagine que la décision n'a pas dû revenir du contrôle de légalité, Mme BOREL ?

Mme BOREL : Ce document a été adressé à la trésorerie qui l'a égaré. Nous avons donc supprimé ce numéro.

4) Décision n° 2017-27 : Signature avec la Sté AMG-FECHOZ d'un contrat d'entretien préventif des équipements scéniques de l'Alpilium ; montant de la prestation annuelle 2 610 € HT ; contrat d'une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 3 ans.

Mme INGOGLIA : Pourquoi cette décision signée en Novembre nous est présentée en Mai ? Et compte-tenu de la distance, comment peut-on vérifier que tout marche à l'Alpilium ? On nous a toujours dit qu'il fallait un certain temps pour descendre et remonter les gradins, et là il n'est prévu que 2 jours.

M. le MAIRE : Il s'agit de l'entretien annuel. Mais je laisse M. MARTIN répondre.

M. MARTIN : On est bien dans le cadre de l'entretien annuel mais ce ne sont pas les gradins qui sont concernés par le contrat, c'est l'entretien scénique qui touche à tous les équipements de la scène. Ces contrôles-là se déroulent sur 2 jours d'intervention.

5) Décision n° 2017-28 : Acceptation et signature de la proposition ENEDIS pour raccordement d'une installation de consommation d'électricité Basse Tension d'une puissance de 36 kVA Triphasé pour l'alimentation électrique de la fontaine de la place Raoul Tourtet ; montant de la contribution : 1 887,41 € TTC.

6) Décision n° 2017-29 : Signature, avec la Sté A PLUS SOLUTIONS, d'un marché à procédure adaptée pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs et élévateurs pour personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux - marché conclu pour une durée de 3 ans et un montant annuel global et forfaitaire de 4 375 € HT.

7) Décision n° 2017-30 : Fixation des tarifs relatifs aux activités proposées par la Maison de la Jeunesse en Avril 2017, en direction des jeunes de 11/13 ans et de 14/17 ans.

M. le MAIRE : Au total, sur les 4 activités, il y a eu 59 participants - ce qui est bien.

8) Décision n° 2017-31 : Dans le cadre du marché à procédure adaptée passé avec la Sté ATHERMIA pour mission de maîtrise d'œuvre relative à l'implantation d'une chaufferie collective équipée d'une chaudière biomasse et construction d'un réseau de chaleur pour l'école de l'Argelier et la crèche municipale "Le Club du Tout Petit", signature d'un avenant n° 1 fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 21 740 € HT.

M. le MAIRE : L'équipement devrait être mis en service à la fin du mois de Décembre, c'est l'objectif.

9) Décision n° 2017-32 : Signature, avec la Sté TMS SAS, d'un marché à procédure adaptée pour la maintenance des alarmes incendie dans les bâtiments communaux - marché conclu pour une durée de 3 ans et un montant annuel global et forfaitaire de 2 191,87 € HT.

10) Décision n° 2017-33 : Signature, avec la Sté BODET CAMPANAIRE, de 4 contrats d'entretien annuel concernant l'ensemble des horloges et sonneries communales (contrats d'une durée de 1 an, renouvelables 3 fois par lettre de reconduction expresse pour l'année suivante) :

- horloge de l'hôtel de ville 270 € HT
- horloge et cloches de la collégiale St-Martin 300 € HT
- horloge et cloches de l'école de la République 290 € HT
- horloge et cloches de l'espace de la Libération 290 € HT.

M. le MAIRE : Ce contrat a été revu à la baisse et il baissera encore l'an prochain car il n'y aura plus la ligne "horloge et cloches Espace de la Libération".

11) Décision n° 2017-34 : Renouvellement pour une durée de 3 ans de la convention tripartite entre la Commune, le CCAS et l'association CULTURES DU CŒUR 13, afin de donner accès à une programmation culturelle et à des actions de médiation culturelle à un public qui en reste habituellement exclu.

12) Décision n° 2017-35 : Signature, avec M. Jean-François GALERON, d'une convention de dépôt-vente au musée des Alpilles, de l'ouvrage "Lumières des Alpilles" au prix de 25 € - contrat de 2 ans ; le produit pour chaque ouvrage vendu étant réparti comme suit : 7,50 € au Musée des Alpilles ; 17,50 € à M. GALERON.

13) Décision n° 2017-36 : Signature, avec la SACEM, d'un contrat général de représentation intitulé "Musique de sonorisation" pour auditions musicales à la Maison de la Jeunesse - contrat conclu pour l'année 2017 et reconduit par période annuelle ; montant de la redevance forfaitaire : 55,69 € HT par an.

14) Décision n° 2017-37 : Exposition "Portrait, peintures et dessins d'Allain LEPREST" du 19 Mai au 18 Juin 2017 à la bibliothèque municipale Joseph Roumanille, avec participation de 500 € aux frais d'exposition.

15) Décision n° 2017-38 : Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet d'études ECO pour réhabilitation des échelles du Mont Gaussier, signature d'un avenant n° 1 fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 18 789 € HT.

***M. le MAIRE** : Le but est de terminer au début de 2018 pour rouvrir ce site au public. Franchement, c'est un très beau projet que l'on attend avec impatience.*

16) Décision n° 2017-39 : Signature, avec le LEPA Les Alpilles, d'une convention de partenariat pour le spectacle "Le tour complet du cœur" donné sous chapiteau dans l'enceinte du lycée les 27 et 28 Avril 2017.

***M. le MAIRE** : Il y avait une petite jauge pour ce spectacle (60 personnes) mais il a affiché complet pour les 2 représentations.*

17) Décision n° 2017-40 : Signature, avec la Sté GRAS SAVOYE, d'un contrat d'assurance tous risques d'un montant de 550 € TTC couvrant, durant la période allant du 7 Avril au 31 Octobre 2017, l'exposition temporaire "Portraits d'Acteurs des Territoires Ruraux et Maritimes-PATREM" présentée au Musée des Alpilles.

18) Décision n° 2017-41 : Gratuité d'entrée au Musée des Alpilles accordée aux membres de l'association AIX CITOYENNE à l'occasion de la sortie organisée à St-Remy le samedi 27 Mai 2017.

19) Décision n° 2017-42 : Modification de l'article 3 de la décision n° 2017-3 relative à l'achat de spectacles vivants, en ce qui concerne le spectacle TOUR COMPLET DU CŒUR : coût de cession et frais de transport 2 500 € TTC ; forfait repas 40,51 € TTC ; hébergement 80,90 € TTC.

***M. le MAIRE** : La modification porte sur une nuitée d'hôtel supplémentaire par rapport à la décision initiale.*

20) Décision n° 2017-43 : Signature, avec l'association OCCURRENCES, d'une convention partenariale d'organisation d'un stage "Seniors Auto'Mobiles" dans les locaux de la Maison des Associations les 5 et 9 Mai 2017.

***M. le MAIRE** : Ce stage organisé par la CARSAT n'a rien coûté à la commune qui a seulement mis salle et personnel à disposition. Le but était de remettre à jour les connaissances des personnes âgées sur le code et la conduite. C'était une très bonne opération.*

21) Décision n° 2017-44 : Suite au changement de forme juridique du mandataire du groupement titulaire du marché de mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement et la rénovation du tennis-club, signature d'un avenant de transfert qui désigne la SAS BARCHI, nouveau mandataire.

22) Décision n° 2017-45 : Fixation des tarifs des séjours "adrénaline et sensations fortes" et "aventure entre lac et montagne" proposés par la Maison de la Jeunesse en direction des jeunes de 11/17 ans en Juillet 2017.

M. le MAIRE : Avec 2 mois d'avance, ces 2 stages d'été comptent déjà 50 inscrits ; je pense que l'on va refuser du monde sur ces séjours.

23) Décision n° 2017-46 : Fixation à 5 € du tarif concernant la sortie "via ferrata" proposée le 10 Mai 2017 par la Maison de la Jeunesse en direction des jeunes de 11/17 ans.

24) Décision n° 2017-46 bis : Complément à l'article 3 de la décision n° 2013-6 : à la liste d'achats autorisés pour la régie d'avance du Musée des Alpilles, sont ajoutés les achats alimentaires (gâteaux, biscuits, bonbons, jus de fruits, sodas, thés, cafés...).

DELIBERATIONS

47.- Travaux d'aménagement de l'avenue Charles Mauron, avenant n° 1 au lot 1

Rapporteur : Vincent OULET

Dans le cadre du marché de travaux d'aménagement de l'avenue Charles Mauron passé avec la Sté EIFFAGE pour le lot 1 (voirie et réseaux divers), il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif à des modifications et des travaux supplémentaires pour un montant de 16 740 € HT - soit une augmentation de 6,81 % qui porte le montant du marché à 262 632 € HT.

M. OULET : Je vous rappelle que l'estimation était à 280 000 € HT ; si l'on additionne les lots 1 et 2, on est actuellement à 275 467 € HT.

M. le MAIRE : Félicitations à Mathilde MAZUY et Vincent OULET qui ont suivi ce chantier impeccable.

Délibération adoptée par 25 voix pour et 8 abstentions (Mmes AOUN, INGOGLIA, MARSOT, PASCAL, MM. GAY, GUILLOT, MILAN et PONS).

48.- Projet de centrale photovoltaïque

Rapporteur : Yves FAVERJON

Considérant que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge municipale il a été envisagé d'installer une centrale photovoltaïque sur le site, il est proposé au Conseil Municipal :

- de lancer un appel à projet afin de pouvoir sélectionner un opérateur qui assurera l'installation des panneaux photovoltaïques et leur exploitation ;
- de dire que la commission compétente sera chargée de l'analyse des candidatures et des offres ;
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

M. FAVERJON : C'est un dossier technique pour lequel je laisserai la parole à Stéphan GUIGNARD, qui a suivi le projet depuis l'origine et qui a suivi des projets semblables sur la communauté de communes. C'est un projet de centrale photovoltaïque que l'on entend installer sur l'ancienne décharge qui a été réhabilitée en 2015. Ce qui vous est proposé là, c'est d'autoriser le Maire à lancer l'appel à candidatures qui permettra de retenir un candidat.

M. GUIGNARD : Cette installation est prévue sur 3 ha et devrait produire à peu près 5 000 mega watts heure par an, ce qui est l'équivalent de la consommation électrique d'environ un millier de foyers. L'idée pour la commune n'est pas de porter seule le projet mais de faire appel à un opérateur privé, tout en se laissant la possibilité de prendre des parts dans la société de projet qui va gérer cette centrale. Il est aussi question de faire appel à la population pour participer financièrement - si certains le veulent - à l'élaboration de cette centrale. Voilà les possibilités !

M. MILAN : Une question technique : on imperméabilise le sol ?

M. GUIGNARD : On ne va rien imperméabiliser, on ne va rien percer non plus ; la technique utilisée est ce que l'on appelle des "long green" ; ce sont des plots de béton longitudinaux qui vont permettre de lester l'ensemble des panneaux posés tout simplement.

M. le MAIRE : Merci aux élus qui suivent ce dossier car le moins que l'on puisse dire c'est que, administrativement, il est lourd.

Délibération adoptée à l'unanimité.

49.- Marché 11-32, lot 1, prolongation des délais d'exécution, remise de pénalités de retard

Rapporteur : M. le MAIRE

Dans le cadre des travaux de construction de l'Alpilium, compte tenu du fait que les 82 jours de retard intervenus dans le chantier relatif au lot 1 (gros œuvre, façade, charpente métallique) ne sont pas du fait de l'entreprise titulaire du marché, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la remise gracieuse des pénalités à l'entreprise MARIANI.

M. le MAIRE : Pour peser sur l'entreprise, on a retenu un certain nombre de paiements : il y a le blocage des ordres de service, nous l'avons fait volontairement ; donc aujourd'hui pénaliser l'entreprise pour cela me paraîtrait quelque peu cavalier - sachant que cette entreprise a déjà payé 51 000 ou 52 000 € d'indemnités de retard. C'est pour cela que, en accord avec le Receveur Municipal, on vous propose de prolonger les délais et de remettre les pénalités de retard.

Délibération adoptée par 25 voix pour et 8 abstentions (Mmes AOUN, INGOGLIA, MARSOT, PASCAL, MM. GAY, GUILLOT, MILAN et PONS).

50.- Convention de groupement de commandes, marché de fourniture de prestations de téléphonie

Rapporteur : M. le MAIRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS pour le renouvellement du marché de fourniture de prestations de téléphonie et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération adoptée à l'unanimité.

51.- Convention de groupement de commandes, opération d'aménagement de l'avenue de la Libération, de l'avenue André et Denis Pélissier et de l'éco-hameau d'Ussol

Rapporteur : Vincent OULET

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la ville et la CCVBA pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre et d'un marché de travaux pour l'opération d'aménagement de l'avenue de la Libération, de l'avenue André et Denis Pélissier et de l'éco-hameau d'Ussol ;
- de désigner MM. Vincent OULET, Michel BLANC et Pierre LAPEYRE comme représentants de la ville au sein de la commission MAPA du groupement de commandes ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention constituant groupement de commandes.

M. OULET : L'estimation des travaux se répartit comme suit : aménagement de l'éco-hameau d'Ussol 1 200 000 € HT, aménagement des avenues 1 935 000 € HT, réfection des réseaux d'eau 240 000 € HT et réfection des réseaux d'eaux usées 270 000 € HT.

Mme PASCAL : Pourrait-on connaître le montage financier ? Quelle est la part de la commune et, éventuellement, de la CCVBA ? Y a-t-il un emprunt ?

M. le MAIRE : Je vous rappelle que les emprunts sont globaux et pas fléchés sur des opérations.

Concernant les 4 lignes que vous avez sous les yeux : sur l'éco-hameau d'Ussol estimé à 1 200 000 €, un peu plus de 1 100 000 € sont inscrits sur le budget primitif ; sur l'aménagement des avenues, il sera pris en charge par la ville avec - on l'espère - une forte participation du Département (participation directe parce que le Département fera peut-être un certain nombre de travaux, et indirecte par le biais d'une

subvention) ; quant aux réseaux d'eau et d'eaux usées, c'est la régie intercommunale de l'eau et de l'assainissement.

Délibération adoptée par 25 voix pour et 8 abstentions (Mmes AOUN, INGOGLIA, MARSOT, PASCAL, MM. GAY, GUILLOT, MILAN et PONS).

52.- Convention relative à la participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le LEPA Les Alpilles, année scolaire 2016/2017

Rapporteur : M. le MAIRE

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la participation financière à régler par la Région PACA pour utilisation des équipements sportifs municipaux par le LEPA Les Alpilles - participation qui s'élève pour l'année scolaire 2016/2017 à 2 444,12 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

53.- Convention de partenariat entre la ville et l'association Jazz à St-Remy

Rapporteur : Patricia LAUBRY

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association JAZZ A ST-REMY afin que cette dernière puisse bénéficier d'un technicien supplémentaire et du matériel technique de la salle de l'Alpiliun dans le cadre de son festival annuel et des 2 autres concerts qu'elle organise sur ce site ; les prochaines conventions seront validées par décision du Maire.

Mme LAUBRY : Comme vous le savez, pour toutes les associations de plus de 3 ans, nous mettons gracieusement à disposition la salle de l'Alpiliun avec un régisseur d'accueil. C'est le cas de Jazz à St-Remy. Mais depuis quelques années, cette association développe un projet artistique exigeant, à l'économie fragile ; c'est pourquoi nous souhaitons leur proposer de pouvoir bénéficier d'un technicien supplémentaire et du matériel technique de la salle - ce qui devrait les conforter dans leur action et leur permettre de continuer à nous présenter des spectacles de professionnels.

M. GAY : Nous n'avons rien contre Jazz à St-Remy mais nous nous abstenons par souci d'égalité entre les associations. Soit on fait pour tout le monde, soit on ne fait pas ! D'autres associations culturelles font beaucoup pour la ville.

Mme LAUBRY : Je comprends votre position. Toutefois, Jazz à St-Remy organise des spectacles professionnels, ce qui n'est pas forcément le cas des autres associations. Mais, il n'est pas exclu que l'on passe une même convention avec d'autres associations ; celle-ci est la 1^{ère}.

M. GUENOT (trésorier de l'association Jazz à St-Remy) s'étant retiré de la salle au moment du vote, délibération adoptée par 24 voix pour et 8 abstentions (Mmes AOUN, INGOGLIA, MARSOT, PASCAL, MM. GAY, GUILLOT, MILAN et PONS).

54.- Adoption du protocole d'accord avec le Lions Club International dans le cadre de l'opération "boîtes à livres"

Rapporteur : Patricia LAUBRY

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le principe de l'opération "boîtes à livres" proposé par le Lions Club dans le but de développer le goût de la lecture, notamment auprès du jeune public, et d'autoriser le Maire à signer le protocole d'accord avec l'association Lions Club St-Remy Les Alpilles pour installation de 2 boîtes à livres à l'extérieur de la Maison des Associations et de la bibliothèque municipale - référent municipal : M. Lionel MARTIN.

Mme INGOGLIA : Qui fait le choix des livres mis à disposition ?

Mme LAUBRY : Au départ, ce sera la Bibliothèque.

Mme INGOGLIA : Donc, si on a des livres à donner, il faut les remettre à la Bibliothèque.

Mme LAUBRY : Exactement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

55.- Partenariat entre la commune et les hôteliers du territoire, formule nuitée/spectacle

Rapporteur : Patricia LAUBRY

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat concernant la formule nuitée/spectacle entre la ville et l'Hôtel LE VALLON DE VALRUGUES & SPA ;
- d'autoriser que ce type de convention soit passé avec d'autres hôteliers, sur décision du Maire ;
- de dire que, dans le cadre de la formule nuitée/spectacle, les hôteliers du territoire pourront bénéficier du tarif Comité d'Entreprise.

Mme LAUBRY : Ce partenariat a pour but de renforcer l'attractivité de l'Alpilium et inciter aussi le public extérieur à venir passer un week-end à St-Remy en profitant de notre saison culturelle.

Mme INGOGLIA : Qui se charge de contacter les hôteliers ? L'Office de Tourisme ?

Mme LAUBRY : Cela peut être l'Office de Tourisme, mais aussi le service culturel en la personne de Sophie DOLLE.

Mme INGOGLIA : Vous avez fait part de cette possibilité à tous les hôtels ?

Mme LAUBRY : On commence.

Délibération adoptée à l'unanimité.

56.- Protocole d'accord transactionnel avec l'association Les Deux Mains

Rapporteur : Patricia LAUBRY

Considérant le préjudice subi par la ville suite à l'annulation du concert de Raphaël le 16 Décembre 2015, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le règlement, pour un montant de 600 € TTC, des honoraires de Me GIGUET, avocat intervenu dans cette affaire ;
- d'autoriser le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec l'association LES DEUX MAINS qui s'engage à verser à la ville la somme de 2 000 € TTC pour indemnisation.

M. GAY : Je m'abstiendrai sur cette délibération parce que l'association LES DEUX MAINS est en réalité "LES PASSAGERS DU ZINC". Cette société organise des concerts partout et - quel que soit le prétexte choisi - c'est certainement parce qu'il y avait très peu de réservations qu'elle a annulé la soirée. C'est quand même dommage que la ville ait perdu 4 882 € + 600 € de frais d'avocat, pour cette société. La chose serait différente si l'organisateur avait été une association st-remoise.

Mme LAUBRY : J'entends bien et il est évident que l'on ne travaillera plus avec LES PASSAGERS DU ZINC. Ce que vous dites est vrai mais ceci est fait pour éviter des démarches judiciaires extrêmement compliquées.

M. le MAIRE : Je ne vais pas entrer dans une bataille de chiffres mais la commune a estimé les frais effectivement engagés à la somme de 1 882,40 €. On n'est donc pas trop perdant. Le manque à gagner de 3 000 € ne représente pas des frais effectivement engagés. Dans la négociation, il était normal d'évoquer cela pour obtenir une somme entre les deux.

M. GAY : Si on fait des économies de bouts de chandelle, on aurait donc dû demander 1 882 € + 600 € de frais d'avocat !

M. le MAIRE : C'est une transaction. C'est sûr que l'on préférerait obtenir plus mais le fait que cette société doive payer quelque chose, symboliquement cela est déjà pas mal !

Délibération adoptée par 25 voix pour et 8 abstentions (Mmes AOUN, INGOGLIA, MARSOT, PASCAL, MM. GAY, GUILLOT, MILAN et PONS).

57.- Extension des missions de la commission de délégation de service public

Rapporteur : M. le MAIRE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dénommer la commission de délégation de service public "commission Concession-DSP" ;
- d'étendre les missions de la nouvelle commission composée à l'ensemble des contrats de concession et aux baux emphytéotiques administratifs non détachables d'un contrat de concession.

M. le MAIRE : Cela vise expressément la centrale photovoltaïque. Comme on va certainement passer par un bail emphytéotique administratif, il faut étendre les pouvoirs de la commission de délégation de

service public à ces BEA. Je vous rappelle la composition de cette commission : M. BONET, Mme MONTAGUT, M. GIOVANNETTI, M. FAVERJON et M. GUILLOT qui sont membres titulaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

58.- Travaux subventionnés d'amélioration de la forêt et de défense contre les incendies 2017, complément au programme de travaux

Rapporteur : Gisèle RAVEZ

Suite aux nouveaux critères et modalités d'attribution de subventions établis par le Conseil Départemental pour l'amélioration des forêts communales et la défense contre les incendies, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'ajuster le programme initial voté le 7 Février 2017 en présentant un programme complémentaire qui portera le montant prévisionnel total des travaux 2017 subventionnables à 68 590 € HT ;
- d'autoriser le Maire à solliciter auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL l'attribution d'une aide publique à hauteur de 60 %, soit 41 154 €.

M. MILAN : *Quand il est question de crochetage, ce sont des griffes ?*

Mme RAVEZ : *Oui.*

Mme MARSOT : *Vous parlez du chemin de Servières et Cadenières. Dernièrement, en commission Logement, j'ai fait remarquer qu'au 1232 où il y a le cabanon de M. MOREL, il y a des palettes ; il s'agit d'un terrain communal, il y a un véhicule qui - à mon avis - ne doit pas être assuré. Ce soir à 20 h, il était en train de faire un feu.*

M. RAVEZ : *Nous enverrons très rapidement la Police Municipale ou l'éco-garde.*

Mme MARSOT : *Oui, il faut intervenir rapidement. L'amas de palettes ne date pas d'aujourd'hui.*

Mme RAYBAUD : *J'ai justement évoqué hier, auprès de M. le Maire, le problème de ce cabanon - d'autant que nous arrivons à la période critique des feux de forêts. Il est prévu que les faits soient pris en compte pour faire quelque chose d'efficace.*

Mme MARSOT : *Vous entendez quoi par "quelque chose d'efficace" ? de mettre l'eau et l'électricité ?*

Mme RAYBAUD : *Non, pas du tout. Il s'agit de prévoir d'aller nettoyer, en présence de l'occupant et en accord avec lui, toutes les choses qui posent problème et qui risquent d'être préjudiciables pour le site et pour la forêt environnante.*

Mme MARSOT : *Et pour ce qui est du véhicule ?*

Mme RAYBAUD : *Pour le véhicule, nous verrons à ce moment-là ce que l'on peut faire.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

59.- Convention de partenariat en faveur de l'avifaune dans le cadre du LIFE des Alpilles

Rapporteur : Gisèle RAVEZ

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat LIFE Alpilles avec le PNRA et l'ONF - convention d'une durée de 30 ans visant à la création d'un îlot de vieillissement en forêt communale sur les parcelles communales IP 141,143 et 146, afin de conserver la biodiversité liée aux vieux bois pour favoriser la présence et la nidification d'espèces cibles.

Mme RAVEZ : *L'idée c'est d'encourager la cohabitation entre la biodiversité et les activités humaines et de faire en sorte que l'on puisse favoriser les habitats des 13 espèces protégées dans le cadre du LIFE des Alpilles. La délibération envisage dans le domaine forestier communal un îlot de 5,25 ha sur lequel l'ONF n'interviendra pas ; on laissera pendant 30 ans les arbres vieillir afin de créer des conditions favorables à la reproduction, à la nidification et à la vie de ces espèces.*

M. MILAN : *En qualité d'agriculteur écologiste, je suis surpris de voir passer 2 délibérations qui me semblent légèrement contradictoires : d'un côté, on "ratatine" 27 ha et, de l'autre côté, on pense que la flore et la faune surtout vont se mettre dans un endroit particulier. Je suis un peu déçu !*

Mme RAVEZ : *On travaille en collaboration avec des experts. On ne "ratatine" pas l'espace. En fait, on gère notre forêt communale. On a organisé une visite sur le terrain pour ceux qui étaient intéressés (Mme PASCAL avait fait le déplacement ; vous-aussi, je crois), pour expliquer comment on travaille avec l'ONF : quand on fait des coupes, ce n'est pas fait au hasard ; les arbres sont marqués, etc... L'idée c'est de concilier la gestion de la forêt et la vie sauvage. Nous avons un arrêté de biotope, une zone Natura 2000 ;*

rien ne nous oblige à cela en plus. Nous faisons les choses en bon père de famille. Là, l'idée c'est de zoomer sur une partie ; en fait, c'est un peu expérimental, dans le cadre du projet LIFE (qui est - vous le savez - très fortement subventionné par des aides européennes) où des préconisations sont faites pour tenter des expériences - expérience que l'on se propose de faire sur St-Remy. Cela me paraît très positif.

M. MILAN : J'ai le souvenir d'une réunion avec l'ONF où il nous a été expliqué que l'idéal pour eux était de planter des pins de manière à pouvoir, après, les vendre en coupes. Moi, il me semble - pour le voir tous les jours - que les oiseaux vont difficilement sur les pins. Aussi, cela me semble contradictoire et je pense franchement que c'est contradictoire !

Mme RAVEZ : Au niveau du LIFE, notre dossier a été retenu parmi je ne sais combien d'autres. Le PNRA a fait un travail formidable, je tiens à le souligner, parce que décrocher 2 000 000 € de l'Union Européenne pour la protection de 13 espèces d'oiseaux sur les Alpilles, ce n'est pas rien ! C'est donc bien qu'il s'agit de conditions favorables à la vie de ces oiseaux.

M. MILAN : D'accord, mais les oiseaux se moquent de la convention avec l'Europe ! Ce qu'ils veulent, c'est un habitat qui ne bouge pas et pouvoir aller où ils veulent, c'est tout.

Délibération adoptée à l'unanimité.

60.- Convention d'autorisation d'aménagements en faveur de l'avifaune dans le cadre du LIFE des Alpilles

Rapporteur : Gisèle RAVEZ

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer, avec le PNRA, la convention qui s'inscrit dans le cadre de l'action C8 du programme LIFE Alpilles - convention d'une durée de 10 ans, autorisant des aménagements pour limiter le dérangement des espèces d'oiseaux et la destruction de leurs habitats dans les secteurs suivants : biotope de la Caume et Petite Crau.

M. MILAN : Est-ce que l'accès pour les véhicules incendie a été refait au vallon de Valrugues ?

Mme RAVEZ : Pas encore. On y travaille. Nous sommes en négociation avec ORANGE.

M. MILAN : J'ai pourtant vu un panneau de permis de construire, en haut. C'est pour le câble ?

Mme RAVEZ : Cela concerne l'enfouissement des lignes haute tension.

M. MILAN : Cela ne reprend pas celles du vallon de Valrugues ?

Mme RAVEZ : Non parce qu'en fait, on a plusieurs problèmes sur le vallon : on avait la fameuse ligne HT que l'on arrive enfin à faire enterrer après des années de négociations entre la mairie, le PNRA et ERDF ; mais on avait un autre souci : il y avait les réseaux ORANGE qui passaient et on avait proposé à cette société de profiter des gaines installées sur la D5 pour mettre leurs réseaux ; ils n'ont pas voulu. Par contre, on les a mis en demeure d'enlever leurs réseaux du vallon de Valrugues et on leur demande de remettre les lieux en état. Le point de négociation actuel porte justement sur la remise en état ; une réunion doit bientôt avoir lieu sur le terrain, en présence d'un expert.

M. MILAN : Savez-vous où ils le feront passer ?

Mme RAVEZ : En hertzien.

M. COLOMBET : A ce sujet, nous ferons une commission Patrimoine Exceptionnel pour expliquer le détail des travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

61.- Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2018, tranche 2017

Rapporteur : M. le MAIRE

Dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2018, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les modifications et transfert qui seront demandées au Conseil Départemental ;
- d'approuver la programmation pluriannuelle actualisée des projets d'investissements conformément au tableau ci-joint, d'un montant total de 14 253 000 € HT, soit une subvention globale du Département de 10 668 400 € ;
- d'approuver le plan de financement de la tranche 2017, soit un montant total sollicité de subvention départementale à hauteur de 2 645 000 € pour la 4^{ème} tranche du contrat.

M. le MAIRE : Vous savez que pour les Contrats Départementaux de Développement et d'Aménagement, nous devons voter les tranches annuelles. Pour le contrat 2014/2018, il vous est proposé de voter ce soir la tranche 2017. Quelles sont les modifications à porter sur la tranche 2017 par rapport à ce qui était prévu ? D'abord, transférer évidemment à la communauté de communes tout ce qui concerne l'eau potable. Ensuite, on propose de demander la modification de l'affectation des lignes suivantes au profit de l'opération d'aménagement de l'entrée de ville ; il s'agit des 1 935 000 € dont on parlait tout à l'heure : on vous propose de les prendre en partie sur les 900 000 € prévus pour l'éclairage public (sachant que dans l'aménagement des 100 m de voie entre le centre-ville et le quartier d'Ussol il y aura bien sûr de l'éclairage public) ; de prévoir ce qui était prévu pour les tranches 2014/2015 du réaménagement des arènes Barnier que l'on n'a pas inscrit cette année au budget ; de modifier l'affectation de la ligne relative à la construction des réserves du musée au titre de la tranche 2015 au profit des opérations de voirie urbaine et voirie rurale (travaux que l'on fait annuellement).

Je tiens à souligner que sur le contrat 2014/2018, sur 12 projets inscrits, 11 sont réalisés ou en cours :

- aménagement de la voirie et des espaces publics du centre-ville (réalisé puisque terminé dans quelques jours ; l'inauguration en présence de la Présidente du Conseil Départemental aura lieu fin Juin)
- réhabilitation des locaux à l'espace de la Libération (réalisé pour partie, l'autre partie est en cours)
- aménagement du chemin de la Combette (terminé)
- rénovation et extension de la salle Jean Macé (terminé)
- réfection de la toiture de l'hôtel de ville (terminé)
- tout ce qui concerne la voirie rurale et la voirie urbaine (les travaux se réalisent par tranche annuelle, il reste donc les tranches à venir)
- aménagement du parking du collège Glanum (dans quelques semaines, Vincent OULET vous présentera le projet ; donc on peut presque affirmer que c'est en cours)
- la piscine, dossier particulièrement lourd, le plus important du contrat ; il est donc normal que l'on y travaille et que l'on réfléchisse ; mais je peux vous dire qu'il y a une délégation de service public qui est prévue le 23 Mai (ce dossier avance donc aussi)
- rénovation du réseau d'éclairage public (certains travaux sont réalisés, d'autres que l'on va faire et d'autres encore que l'on fera après ; donc en cours également)
- un dossier est quelque peu enlisé, c'est celui des bassins de rétention (sachant que l'on est dans la phase de déclaration d'utilité publique, ce qui n'est jamais rapide)
- quant à la dernière ligne : aménagement de l'entrée de ville Est, il s'agit de l'avenue de la Libération jusqu'au quartier d'Ussol.

Je le répète : sur 12 projets, 11 sont réalisés ou en cours. Nos engagements sont tenus !

M. MILAN : C'est un beau programme, on est tous d'accord. Par contre, un petit paragraphe me choque : quand vous inscrivez "programmes Ussol et Cèdres". N'étant pas d'accord avec le projet des Cèdres, ainsi que j'ai pu vous le dire en Conseil Communautaire, je m'abstiendrai.

M. le MAIRE : Dont acte ! Mais il est normal que l'on envisage un jour la réalisation des Cèdres dans la programmation des travaux. Gérer c'est prévoir, donc on essaie de le faire. Après, je prends acte de votre opposition au projet des Cèdres, ce n'est pas une surprise pour moi.

M. MILAN : J'attends d'ailleurs toujours une prochaine réunion avec la commission.

M. le MAIRE : On en a déjà parlé : elle est prévue une fois que les études demandées par la commission seront réalisées.

Délibération adoptée par 29 voix pour et 4 abstentions (Mmes AOUN, INGOGLIA, PASCAL et M. MILAN).

62.- Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2018, tranche 2014, demande de prolongation du dossier AC-002599, réalisation de bassins de rétention

Rapporteur : M. le MAIRE

Dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2018, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une prolongation du dossier AC-002599 relatif à la réalisation de bassins de rétention au titre de la tranche 2014.

M. le MAIRE : On demande la prolongation du dossier parce que vous savez que c'est particulièrement lourd. Comme pour le PLU, d'une étude de dimension décennale, il nous a fallu travailler sur des hypothèses de crues vicennales ; cela ne nous fait pas gagner du temps. C'est la raison pour laquelle nous

demandons au Conseil Départemental de geler la subvention et de la prolonger le temps que l'on boucle le dossier administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité.

63.- Demande de subvention au Conseil Régional, dispositif FRAT, travaux de mise à niveau du stade de la Petite Crau

Rapporteur : M. le MAIRE

Dans le cadre des travaux de mise à niveau du stade de la Petite Crau (terrain d'honneur et terrains annexes) dont le projet est estimé à 250 000 € HT, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional PACA une aide financière à hauteur de 30 % pour un plafond de dépenses de 200 000 € HT, soit une subvention de 60 000 € au titre du Fond Régional d'Aménagement du Territoire.

M. le MAIRE : Cela concerne en particulier l'éclairage qui est fortement attendu par l'ASSR car, dans sa réglementation, la fédération le demande. C'est une contrainte qui pèse sur le club et donc indirectement sur la collectivité. Je me suis penché sur les règlements de la fédération ; ils sont - me semble-t-il - plus tatillons que ceux de l'administration. C'est pour cela que l'on vous propose ces travaux. Et l'éclairage présente un avantage : il permet d'augmenter les plages de fréquentation du stade ; sachant que l'on a de nombreuses équipes à St-Remy, mieux vaut augmenter les plages horaires d'occupation du stade que de construire un stade supplémentaire.

M. GAY : Est-ce que l'éclairage du terrain d'honneur et des terrains annexes est nécessaire pour St-Remy vu que le club risque de remonter en division supérieure, ou bien est-ce obligatoire même si l'équipe de St-Remy demeure à son niveau actuel ?

M. le MAIRE : Nous aimerions nous mettre au niveau E3 (installation éclairage minimal utilisé pour les championnats).

M. MARIN : Si St-Remy y accède, c'est un championnat qui a lieu principalement en nocturne. C'est ce qui motive la demande.

M. GAY : C'est donc bien une obligation pour St-Remy si le club monte.

M. VALLET : Ce n'est pas une obligation par rapport à la montée de St-Remy. Le niveau E3 correspond au championnat national ; on est donc sur un niveau tout-à-fait indépendant du niveau sportif.

M. le MAIRE : Bien évidemment, comme vous pouvez l'imaginer, les travaux sont fortement liés à l'obtention de la subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

64.- Demande de subvention au Conseil Départemental, soutien aux crèches communales, fonctionnement

Rapporteur : Isabelle PLAUD

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement des crèches municipales agréées, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL une subvention de 7 700 € (soit 220 € x 35 places) pour le fonctionnement du Club du Tout Petit.

Délibération adoptée à l'unanimité.

65.- Subventions annuelles de fonctionnement aux associations, exercice 2017

Rapporteur : M. le MAIRE

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser :

- l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations ainsi qu'aux coopératives scolaires pour l'exercice 2017, telles que présentées dans le tableau ci-joint ;
- le versement d'une avance de subvention de 5 000 € à l'Amicale du Personnel.

M. le MAIRE : Les subventions ont été vues en commission Vie Locale et la seule modification entre ce qui a été décidé par la commission et ce qui vous est proposé ce soir c'est le versement d'une avance de subvention de 5 000 € à l'Amicale du Personnel. Sachant qu'il est logique de rencontrer l'Amicale du Personnel puisque - vous le savez - il y a eu transfert d'une petite partie du personnel vers la CCVBA ; il

est donc normal de travailler avec eux sur la subvention et le fonctionnement de l'Amicale. Tout le reste est conforme à ce qui a été dit en commission.

M. GAY : Les 3 membres de l'opposition faisant partie de la commission Vie Locale demandent de sortir l'ASSR pour un vote à part. Pour les autres subventions, n'oubliez pas que les présidents et trésoriers d'associations doivent se retirer de la salle.

M. le MAIRE : Tout-à-fait ! Quels sont les élus qui doivent se retirer, Mme BOREL ?

Mme BOREL : Doivent se retirer M. GUENOT (trésorier de Jazz à St-Remy), M. GAY (trésorier de Sant-Aloi de San-Roumié, du Club Taurin Lou Glanum, de l'Ecole Taurine St-Remoise), Mme INGOGLIA (présidente de Tous Culture) et Mme BOUQUET (trésorière de la Carreto dis Ase).

De plus, M. GIOVANNETTI (président de Sports Loisirs Culture, du Club Taurin L'Abrivado, du Comité des Fêtes) bien que représenté par M. CLAPIER, ne prend pas part au vote.

De même, M. LAPEYRE (trésorier de la société de chasse La Garrigue), bien que représenté par Mme RAVEZ, ne prend pas part au vote.

M. le MAIRE : Pour commencer, je mets au vote toutes les subventions aux associations et coopératives scolaires, hormis la subvention à l'ASSR.

Mmes BOUQUET, INGOGLIA, MM. GAY et GUENOT s'étant retirés de la salle, délibération adoptée par 26 voix pour et 1 abstention (Mme RAVEZ).

Les 4 élus sortis rentrent dans la salle.

M. le MAIRE : Nous passons maintenant au vote de la subvention à l'ASSR à hauteur de 45 600 €.

M. GAY : Par rapport aux interrogations et aux alertes des services municipaux (en particulier, le service des sports), et vu ce qui a été dit en commission Vie Locale, l'opposition s'abstiendra et vous laissera, M. le Maire, devant vos responsabilités.

M. le MAIRE : Il y a 22 ans que je les assume, M. GAY ! Ne vous inquiétez pas, il n'y a pas de problème.

M. GAY : Notre inquiétude vient des alertes des services de la mairie.

M. le MAIRE : Nous allons en parler, après le vote.

Délibération adoptée par 22 voix et 11 abstentions (Mmes AOUN, INGOGLIA, LAUBRY, MARSOT, PASCAL, RAVEZ, VIDAL-FUENTES, MM. GAY, GUILLOT, MILAN et PONS).

M. le MAIRE : M. GAY, nous sommes tout-à-fait conscients de la situation d'un certain nombre d'associations st-remoises et de l'ASSR en particulier. Ceci dit, ce n'est pas en leur refusant la subvention que cela leur permettra d'avancer. Nous sommes vigilants ; aujourd'hui un expert-comptable a été nommé ; tout n'est pas encore parfait mais les choses vont de l'avant. Cette année, on leur attribue une subvention du même montant que celle de l'an dernier. Une convention a été préparée par M. VALLET, que l'on va leur proposer de signer pour cadrer encore un petit peu plus les choses. Voilà ! Après, un club qui a quelques centaines de petits adhérents, je pense qu'il est bien de continuer à l'aider.

M. GAY : On ne met pas en cause les enfants, ce n'est pas ce qui nous pose problème. Ce sont simplement les alertes émanant de vos services. Il est vrai que l'on a parlé longuement avec M. VALLET et que la convention établie va dans le bon sens. Mais pour notre part, nous nous inquiétons beaucoup ; c'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus. Nous ne possédons pas les moyens de contrôle que vous avez.

M. MILAN : J'ajoute que nous ne refusons pas la subvention. Nous sommes obligés d'agir pour dire que la responsabilité est ultra importante. Je l'ai déjà dit d'ailleurs !

M. le MAIRE : M. MILAN, vous ne votez pas la subvention et vous me dites après "je tiens à dire que l'on ne refuse pas la subvention". Vous ne l'avez pas votée, c'est un choix !

M. MILAN : Elle n'aurait pas dû être présentée dans ces conditions-là. Le problème vous auriez dû le régler bien avant !

M. GAY : M. le Maire, on suit l'avis de vos services !

M. le MAIRE : J'ai bien entendu, M. GAY, et je vous le ressortirai. Au moment du vote du budget, vous devriez vous inspirer aussi de ce que pensent les services !

Nous en avons terminé avec les subventions. Rassurez-vous : nous sommes vigilants et pas que sur l'ASSR d'ailleurs.

66.- Participation OGEC St-Martin

Rapporteur : M. le MAIRE

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement à l'OGEC SAINT-MARTIN d'une participation aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'école St-Martin, d'un montant de 80 070 € (soit 785 € x 102 élèves).

Délibération adoptée à l'unanimité.

M. le MAIRE : Je m'excuse auprès de Michel BONET car c'est lui qui devait présenter la délibération concernant l'OGEC St-Martin. Cela ne change rien puisque la délibération vient d'être votée à l'unanimité, donc c'est parfait !

67.- Attribution d'une subvention d'investissement, association Ciné-Palace

Rapporteur : Patricia LAUBRY

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 6 500 € à l'association CINE-PALACE pour la rénovation de la salle de cinéma ;
- d'autoriser le Maire à signer, avec le président de l'association CINE-PALACE, la convention relative à cette subvention, précisant les obligations des 2 parties.

Mme LAUBRY : Le plan de financement du projet de rénovation de la salle réunit plusieurs acteurs institutionnels : c'est le cas du Conseil Régional qui a envoyé un avis extrêmement favorable avec un versement de presque 9 500 € ; il n'y a pas pour l'instant de réponse du Conseil Départemental, le dossier est en cours et la demande porte sur 10 000 €.

M. MILAN : Y a-t-il des possibilités d'aide de la part d'autres collectivités ?

Mme LAUBRY : Il y a aussi le CNC qui prend la plus grosse part.

M. MILAN : Et nous, nous finançons le solde ?

Mme LAUBRY : Il faut que la ville impulse, sinon les autres institutions n'abondent pas.

Délibération adoptée à l'unanimité.

68.- Vote des tarifs "eau brute" de la ZAC Mas de Nicolas et lancement d'une inspection

Rapporteur : Gisèle RAVEZ

Dans le cadre de la convention passée en 1986 confiant à la SEERC la gestion d'un réseau d'eau d'arrosage à la ZAC du Mas de Nicolas, il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au recouvrement des consommations 2016 sur la base des relevés compteurs et selon les tarifs SEERC en vigueur au 31 Décembre 2015 ;
- d'adopter les nouveaux tarifs pour l'exercice 2017, représentant une augmentation de 1,64 % ;
- de faire procéder à une inspection des installations et réseaux afin de déterminer leur état ;
- de demander, en interne, une étude sur l'évolution du service sur la base de cet audit et des besoins des usagers de la ZAC du Mas de Nicolas.

Mme RAVEZ : Cette station de pompage qui permet d'arroser les jardins du Mas de Nicolas, se trouve dans l'enceinte du camping privé du Mas de Nicolas. La SEERC qui entretenait cette station de pompage, souhaitait depuis 2 ans mettre fin à la convention qui nous liait ; cette année, elle ne s'en occupe plus - à tel point que l'an dernier déjà, elle a omis de facturer les consommations d'eau aux usagers. Ce qui est proposé là, c'est que la mairie pallie la carence de la SEERC en recouvrant les consommations (la SEERC nous a communiqué la liste des usagers et des consommations 2015). Christophe VALLET pourra compléter mon exposé pour la partie financière. L'idée c'est d'assurer la continuité. Nous avons fait une réunion avec les usagers du Mas de Nicolas la semaine dernière, pour leur expliquer la situation et envisager comment faire avec cette station de pompage : en fait, de mémoire, il y a 42 usagers dont la commune - ce qui représente, avec le stade communal qui est irrigué, à peu près 9 ha ; sachant que, à part la commune, le camping (qui possède une autre source) et le collège, l'irrigation concerne de toutes petites parcelles appartenant à des particuliers qui consomment seulement quelques m³ d'eau par an. Tout cela pour vous dire qu'il s'agit d'une grosse installation, assez coûteuse, pour peu d'usagers. On étudie donc actuellement comment arriver par la suite soit à pérenniser, soit à arrêter. Il faut voir comment gérer cette problématique et l'on reviendra souvent devant vous à ce sujet dans les prochains mois, je pense.

M. VALLET : Juste une précision : c'est l'année 2016 qui sera facturée sur la base des éléments de 2015.

M. le MAIRE : Vous vous rappelez, M. GAY, quand j'étais assis là dans l'opposition et que je disais qu'il ne fallait pas le vendre sous cette forme le camping ?!

M. GAY : Il y a longtemps de cela, M. le Maire !

M. le MAIRE : Certes ! Vous voyez, on assume même les erreurs commises par d'autres !

M. GAY : Si vous voulez sortir les reliques, allons-y ! Vous voulez que l'on vous rappelle l'usine de méthanisation avec M. GUERINI, votre ami de l'époque ?

M. le MAIRE : Elle n'a jamais été construite alors que le camping, lui, a été vendu !

M. GAY : Grâce à qui, M. le Maire, l'usine de méthanisation n'a pas été construite ? Ce n'est pas grâce à vous !

Mme RAVEZ : Pour clore ce débat, je tiens à dire que nous avons de très bonnes relations avec le nouveau propriétaire du camping. Nous avons un gros problème avec l'ancien propriétaire qui, du fait que la station de pompage était chez lui, coupait et remettait l'eau quand il voulait - ce qui ennuyait beaucoup les usagers et la mairie. Pour le moment, tout se passe bien.

M. GAY : A propos du camping, ne pourrait-on pas lui rajouter des containers ?

Mme RAVEZ : Cela fait l'objet d'un débat car, en fait, le camping est soumis à la taxe camping d'enlèvement des ordures ménagères ; c'est donc un point à voir avec la communauté de communes qui a maintenant la compétence. Mais nous avons vu le propriétaire, M. LABBE ; il peut très bien s'adresser à nous ou directement à la CCVBA pour voir ce qu'il en est. Normalement, il devrait aller vider lui-même comme le font les autres campings.

Délibération adoptée à l'unanimité.

69.- Politique de stationnement du parking des Antiques, modification des tarifs des services publics afférents pour 2017

Rapporteur : Yves FAVERJON

Suite à la mise en place de 2 horodateurs sur le parking des Antiques, il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs de stationnement sur ce parking :

- Gratuité pour les macarons
- 1 €/heure pour les véhicules légers
- 5 €/heure pour les cars.

M. BLANC : Pour compléter l'exposé de M. FAVERJON : le parking des Antiques est gratuit pour les détenteurs du macaron, c'est-à-dire que les 45 mn de gratuité ne s'appliquent pas, et le stationnement payant s'active dès la 1^{ère} minute. Il s'agit d'une tarification spécifique à ce parking.

Délibération adoptée par 25 voix pour et 8 abstentions (Mmes AOUN, INGOGLIA, MARSOT, PASCAL, MM. GAY, GUILLOT, MILAN et PONS).

70.- Renouvellement de la convention de partenariat entre la ville et le CNFPT

Rapporteur : Yves FAVERJON

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la convention-cadre de formation à passer avec le CNFPT pour l'année 2017 afin de répondre aux besoins des agents de la collectivité en matière de formation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

71.- Création d'emplois au tableau des effectifs

Rapporteur : Yves FAVERJON

Dans le cadre des promotions 2017, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la création des emplois à temps complet suivants au tableau des effectifs :

- 1 animateur territorial
- 1 attaché
- 1 technicien principal de 2^{ème} classe
- 2 adjoints techniques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

72.- Indemnités de fonction au Maire, aux Adjointes et Conseillers Municipaux (communes de moins de 100 000 habitants)

Rapporteur : M. le MAIRE

Il est demandé au Conseil Municipal de faire application des dispositions prévues à l'article R. 2123-23 du CGCT et d'approuver l'attribution aux élus locaux de l'indemnité de fonction suivante (pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) :

- Maire : 54,67 %
- Adjointes au Maire : 24,50 %
- Conseillers Municipaux délégués : entre 4,03 % et 9,95 %.

M. le MAIRE : *Après l'installation du Conseil Municipal en 2014, nous avons délibéré sur une somme mais le point d'indice de la Fonction Publique Territoriale ayant évolué en 2017, la somme n'est plus bonne puisqu'il y a + 0,6% de majoration. Il nous faut donc délibérer à nouveau, comme l'a fait la communauté de communes. Et pour ne plus avoir à délibérer à chaque fois que le montant est amené à changer, on vous propose de délibérer en pourcentage de l'indice brut 1 022. Nous avons conservé exactement le même taux de cet indice terminal pour conseillers municipaux, adjointes et maire. Et je vous rappelle, en ce qui concerne les adjointes et le maire, que nous sommes à 27 % en-dessous du taux maximal.*

M. GAY : *Nous voterons contre car il s'agit d'une répartition interne à la majorité.*

Délibération adoptée par 25 voix pour et 8 contre (Mmes AOUN, INGOGLIA, MARSOT, PASCAL, MM. GAY, GUILLOT, MILAN et PONS).

M. le MAIRE : *En ce qui me concerne, cela représente 1 423 €.*

73.- Tarif particulier appliqué aux familles extérieures à la commune, annulation de tarification, modification des tarifs des services publics afférents pour 2017

Rapporteur : Isabelle PLAUD

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer la différence de tarification des places en crèche entre les familles extérieures et les familles saint-remoises (une décision suivra, modifiant le règlement de fonctionnement de la crèche municipale en ce sens) ; cette mesure sera applicable dès le mois de Septembre 2017.

Délibération adoptée à l'unanimité.

74.- Adhésion à la Charte EcoQuartier du Ministère de l'Environnement, Eco-hameau d'Ussol et Clos des Cèdres

Rapporteur : Jacques GUENOT

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la Charte EcoQuartier proposé par le Ministère de l'Environnement afin que l'aménagement du secteur Ussol et du Clos des Cèdres s'inscrive dans cette démarche de labellisation.

M. MILAN : *Le mélange des 2 projets Ussol et le Clos des Cèdres nous amènera à nous abstenir, même si c'est une bonne idée en soi d'utiliser un système d'éco-quartier. Cela pourrait être même utilisé ailleurs si le projet Cèdres est abandonné, comme je l'espère !*

M. le MAIRE : *Chaque chose en son temps ! Ussol et les Cèdres sont suffisamment lourds.*

Délibération adoptée par 25 voix pour et 8 abstentions (Mmes AOUN, INGOGLIA, MARSOT, PASCAL, MM. GAY, GUILLOT, MILAN et PONS).

75.- Extension du système de vidéo-protection

Rapporteur : Bernard MARIN

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'une nouvelle extension du système de vidéo-protection de notre ville par

l'installation de 6 caméras supplémentaires (place Jean de Renaud, avenue Louis Mistral, place Favier et avenue Charles Mauron) représentant un investissement total de 40 000 € HT environ ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions suivantes auprès du Conseil Départemental :
 . à hauteur de 40 %, pour les caméras de la place Favier, avenue Charles Mauron et place Jean de Renaud, dont le coût est estimé à 24 600 €, soit une subvention de 9 840 € ;
 . à hauteur de 80 % pour la caméra à proximité de l'école St-Martin, dont le coût est estimé à 15 400 €, soit une subvention de 12 320 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. le MAIRE donne la parole à **M. MILAN** qui pose les 3 questions diverses que les élus de l'opposition ont fait parvenir par écrit en mairie :

1) Parking de la Gare

A ce jour, ce parking n'est pas aménagé. Le terrain est souvent boueux ou poussiéreux, aucun espace de stationnement n'est matérialisé au sol et pourtant les tarifs de stationnement sont appliqués comme dans toute la ville. Avez-vous l'intention de remédier à cet état de fait ? De quelle manière et quand, s'il vous plaît ?

M. le MAIRE : Vous le savez, ce site fait l'objet de multiples usages : stationnement, boulo-drome, exposition de brocantes... C'est pour cela qu'il n'est aménagé qu'en partie : en effet, une bande est goudronnée devant les commerces ; l'autre partie - la plus importante, je vous l'accorde - n'est pas revêtue. Si demain on devait tout goudronner, il ne vous a pas échappé que le Code de l'Environnement impose des évaluations environnementales pour les aires de stationnement ouvertes au public de plus de 50 unités et réglemente les travaux d'imperméabilisation, loi sur l'eau, bassin de rétention, etc... Donc, aujourd'hui, on n'envisage pas de goudronner le reste de la place. Par contre, on réfléchit à une harmonisation du site : éventuellement, la partie ouest (qui sépare la caserne des pompiers et le parking) serait de nature à améliorer, du moins sur le plan paysager, l'aspect de ce parking. Quant au tracé, sur le matériau utilisé aujourd'hui il faudra le refaire tous les mois car il va disparaître ; aussi, en terme de coût, cela ne paraît pas opportun.

M. MILAN : Donc, le stationnement reste payant mais la qualité offerte n'est pas au niveau. Par contre, il me vient une idée : vous avez la possibilité de développer un éco-quartier ! A la place des Cèdres, vous pourriez le mettre là votre éco-quartier !

Mme RAYBAUD : Vous êtes bien heureux, M. MILAN, d'être propriétaire, je vous le garantis !

M. MILAN : Je ne vois pas le rapport. Vous allez m'éclairer sûrement ?!

Mme RAYBAUD : Le rapport c'est que je vous invite à venir un jeudi à ma permanence ; vous êtes le bienvenu !

M. MILAN : Vous m'avez mal compris. Je parle simplement de transposer le projet.

M. le MAIRE : M. MILAN, vous comparez la surface des Cèdres à celle du parking de la Gare ?

M. MILAN : Non mais c'est une partie, une partie qui est moins utilisée que les Cèdres. Je vous invite à faire un comptage.

M. le MAIRE : C'est une vue des choses !...

M. GAY : Allez-vous au moins boucher les trous ?

M. le MAIRE : Il est praticable.

M. GAY : Praticable avec un 4x4 peut-être !

M. le MAIRE : Ecoutez, on fera l'entretien habituel que l'on effectue régulièrement. Je vous enverrai des photos de parkings payants d'autres communes, vous verrez que l'on n'est pas les plus mal placés.

M. MILAN : On peut en envoyer aussi de parkings bien entretenus ! Excusez-moi, M. le Maire, mais ce n'est pas une réponse.

2) Alimentation en eau potable du quartier du Grès

Plusieurs foyers du quartier du Grès ne sont toujours pas raccordés au réseau d'eau potable de la ville. Ils doivent se contenter de puits personnels, avec le côté aléatoire que cela constitue à la fois en termes

de débit disponible mais aussi de suivi sanitaire. Pourriez-vous nous dire si un projet de raccordement a été déposé auprès de la CCVBA ou est-il envisagé ?

M. le MAIRE : Sur le fonctionnement institutionnel, je vous rappelle que la compétence appartient à la CCVBA. Ce n'est pas la commune qui dépose le dossier auprès de la CCVBA, c'est la régie intercommunale de l'eau ou de l'assainissement (s'il s'agit d'assainissement) qui fait ses propres investissements, en lien évidemment avec la ville, mais la régie a son autonomie juridique et financière.

M. MILAN : On a quand même la chance d'avoir le président comme maire !

M. le MAIRE : Vous avez raison, gardez-le longtemps !

Deux problèmes se posent : le problème financier et le problème sanitaire. Tout d'abord le problème financier : vous savez que les régies doivent équilibrer leurs budgets, en recettes et en dépenses, sans participation financière ni de la ville, ni de l'intercommunalité. Donc, si on fait de gros investissements, ce sont les usagers qui paient. Si vous avez en tête le budget eau de la régie intercommunale, cette année on a 1,6 M€ inscrits en investissement ; sur cette somme, 1 M€ concerne la ville de St-Remy pour : le centre-ville (150 000 €), le remplacement des canalisations de refoulement (ce tous les travaux qui se font de la station de pompage des Paluds jusqu'à la ville, travaux indispensables pour l'adduction d'eau en ville), l'impasse de la Gazette, la rue des arènes, la réhabilitation des réservoirs d'eau potable (très important), la création du forage des Méjades, le remplacement du réseau chemin St-Bernard, la remise à niveau d'ouvrages avenue Van Gogh lors de la réfection des enrobés. Dans ces conditions, il me paraît difficile d'en rajouter et de lancer de nouvelles opérations dans un quartier supplémentaire de St-Remy. Cela ne veut pas dire que nous ne le ferons jamais mais je pense que, d'abord, il nous faut terminer en particulier le raccordement de la canalisation principale qui arrive des Paluds parce que c'est la colonne vertébrale de l'amenée d'eau à St-Remy. Sans cela, on coupe l'eau en ville.

Donc 1^{er} problème, l'enjeu financier. Ensuite, il faut que l'on regarde la densité quartier du Grès, l'équilibre financier de la chose, même si, encore une fois, c'est dans la logique : on a fait la Galine, les Jardins et la prochaine grosse zone d'extension va être le Grès. Cette année, au vu du budget, cela me semble compliqué.

2^{ème} point, le problème sanitaire : c'est un problème que l'on a rencontré lors de l'extension à la Galine. Dans un quartier où les gens possèdent des forages, malheureusement, ils n'utilisent pas suffisamment l'eau potable communale ; du coup, l'eau stagne dans les réseaux et cela pose des problèmes sanitaires. Comme on n'a aucun moyen coercitif pour obliger les gens à consommer de l'eau, on se retrouve avec des antennes qui ne fonctionnent pas très bien et cela devient compliqué au niveau de la potabilité de l'eau. Tout cela est à voir : l'équilibre financier et une espèce d'engagement moral de la part des gens dont l'habitation est raccordée à utiliser l'eau régulièrement. Sinon, il faut que la régie aille elle-même jeter de l'eau dans la nature pour faire couler l'eau dans les canalisations ; là, on marche un petit peu sur la tête ! Réaliser des extensions pour en arriver là, c'est quand même dommage !

M. BEREZIAT, le directeur, travaille là-dessus. Dès que nous aurons la possibilité financière et l'engagement des riverains, nous lancerons les travaux - par tranche évidemment - sur le côté ouest de la commune, au quartier du Grès.

M. MILAN : Il faut quand même préciser une chose : c'est que, de mémoire, les tarifs de l'eau potable à St-Remy sont nettement plus élevés que dans les autres communes, hormis une je pense. Cela fait partie aussi d'un moyen de pression amical pour faire améliorer le réseau d'eau potable à St-Remy.

M. le MAIRE : Globalement, si on se compare aux autres communes de 10 000 habitants, on est très largement dans la moyenne basse, sachant que le prix de l'eau à St-Remy n'a pas augmenté depuis longtemps. On a un service qui fonctionne bien et du coup on est moins cher qu'ailleurs.

M. GAY : Où en sont les études pour les autres communes, pour savoir si des investissements importants vont être réalisés ? L'état de vétusté des réseaux des autres communes était plus important que le nôtre.

M. le MAIRE : Une étude a été réalisée par **M. BEREZIAT** sur la qualité des réseaux et des stations de pompage des autres communes et il y a un programme annuel d'investissement de la part de la régie intercommunale pour remettre tout cela à niveau. On l'a fait assez rapidement concernant l'assainissement ; on le fera de manière peut-être un peu plus étalée concernant l'eau mais dans quelques années on aura un réseau en très bon état dans l'ensemble des communes de l'intercommunalité - du moins celles qui sont en régie ; pour celles qui sont en SP c'est autre chose mais petit-à-petit ces dernières rejoignent la régie parce qu'elles constatent que le service est de qualité et souvent à un prix inférieur.

3) Liste des employés municipaux

Depuis le départ vers la CCVBA de nombreuses personnes, serait-il possible d'avoir une liste à jour des employés municipaux ?

M. le MAIRE ; Pour vous répondre sur les "nombreuses personnes", elles sont nombreuses en valeur absolue puisqu'il y a 13 personnes qui ont été transférées pour la collecte des ordures ménagères, mais en valeur relative cela représente 5 % de l'effectif. 95 % des employés municipaux sont toujours là. Le tableau des effectifs est un document très normé, qui répond à des exigences statutaires et qui est modifié souvent lors des conseils municipaux : vous savez que l'on vous propose la suppression des emplois au vote une fois par an, après avis des membres du Comité Technique ; ceci est un document que Mme BOREL a et que vous pouvez obtenir. Quant à l'organigramme sur le niveau de responsabilités et de positionnement hiérarchique de chaque agent, c'est pareil : nous l'avons en notre possession et vous pouvez l'obtenir sans problème. Mme BOREL, vous qui connaissez parfaitement le sujet, peut-être voulez-vous compléter ?

Mme BOREL : Vous avez très bien résumé la situation. Il y a 2 documents qui présentent l'état des effectifs : un document statutaire qui est le tableau des effectifs, régulièrement mis à jour suite aux conseils municipaux, et l'organigramme qui rend plus compte du positionnement hiérarchique des agents dans l'organisation.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, **M. le MAIRE** déclare la séance levée à 22 h 25 et félicite M. GAY qui va se marier dans quelques jours. La salle applaudit.

Les secrétaires de séance,
P. LAUBRY M. PASCAL

Le Maire,
Hervé CHERUBINI